

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN ISO 10297:2014/A1:2017

Bouteilles à gaz - Robinets de bouteilles - Spécifications et essais de type - Amendement 1: Fûts à pression et tubes (ISO 10297:2014/Amd 1:2017)

Gas cylinders - Cylinder valves -
Specification and type testing -
Amendment 1: Pressure drums and tubes
(ISO 10297:2014/Amd 1:2017)

Gasflaschen - Flaschenventile -
Spezifikation und Baumusterprüfungen -
Änderung 1 (ISO 10297:2014/Amd 1:2017)

04/2017



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 10297:2014/A1:2017 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 10297:2014/A1:2017.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN ISO 10297:2014/A1:2017
NORME EUROPÉENNE **EN ISO 10297:2014/A1**
EUROPÄISCHE NORM
EUROPEAN STANDARD
Avril 2017

ICS 23.020.35; 23.060.40

Version Française

**Bouteilles à gaz - Robinets de bouteilles - Spécifications et
essais de type - Amendement 1: Fûts à pression et tubes
(ISO 10297:2014/Amd 1:2017)**

Gasflaschen - Flaschenventile - Spezifikation und
Baumusterprüfungen - Änderung 1 (ISO
10297:2014/Amd 1:2017)

Gas cylinders - Cylinder valves - Specification and type
testing - Amendment 1: Pressure drums and tubes (ISO
10297:2014/Amd 1:2017)

Le présent amendement A1 modifie la Norme européenne EN ISO 10297:2014. Il a été adopté par le CEN le 9 février 2017.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles l'amendement doit être inclus, sans modification, dans la norme nationale correspondante. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

Le présent amendement existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Ancienne République yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Avenue Marnix 17, B-1000 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos européen 3

ILNAS-EN ISO 10297:2014/A1:2017 - Preview only Copy via ILNAS e-Shop

Avant-propos européen

Le présent document (EN ISO 10297:2014/A1:2017) a été élaboré par le Comité Technique ISO/TC 58 “Bouteilles à gaz” en collaboration avec le Comité Technique CEN/TC 23 “Bouteilles à gaz transportables”, dont le secrétariat est tenu par BSI.

Cet amendement à la Norme européenne EN ISO 10297:2014 devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en octobre 2017, et toutes les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en octobre 2017.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne saurait [sauraient] être tenu[s] pour responsable[s] de ne pas avoir identifié de tels droits de propriété et averti de leur existence.

Le présent document a été élaboré dans le cadre d'un mandat donné au CEN par la Commission Européenne et l'Association Européenne de Libre Echange.

Selon le Règlement Intérieur du CEN-CENELEC les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Ancienne République Yougoslave de Macédoine, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 10297:2014/Amd 1:2017 a été approuvé par le CEN comme EN ISO 10297:2014/A1:2017 sans aucune modification.